



CREST 2026 EXPOSITION D'ANIMAUX de BASSE-COUR et OISEAUX DE COMPAGNIE



Espace Soubeyran du 3 au 4 octobre 2026

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs amateurs d'animaux de basse-cour de races reconnues bagués et tatoués de façon réglementaire des années, 2024, 2025, 2026. Les oiseaux de compagnie sont admis selon le respect des règlements en vigueur, prendre contact avec le CAOD.

Le CAOD se réserve le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant et sans obligation d'en fournir le motif, et de refuser les engagements dès que le quota des inscriptions sera atteint.

L'exposition se présentera sous 2 formes comme l'année précédente.

- Une exposition avicole avec jugement des animaux par des juges de la SCAF (Société Centrale d'Aviculture de France, conformément au règlement de cette dernière. Cela représentera 240 bêtes (3 juges et 80 bêtes par juge (volailles, oies et canards) (lapins et cobayes) Tous les pigeons et tourterelles seront jugés.

C'est vous qui choisirez ces animaux parmi vos meilleurs sujets à raison de 1 sur 3 **à peu près** du nombre d'animaux que vous exposerez à Crest, **ceci est une obligation.** (voir feuille d'inscription).

- Une présentation avicole non jugée, où seront représentées toutes les catégories, le nombre de bêtes n'est pas imposé. Les jeunes sujets sont admis, ils doivent être bagués et être représentatifs de leur race et variété. Ils seront mis en parquet ou cage **par éleveur** individuellement ou regroupé mais toujours par sexe, chacun sera affecté d'un N°.

Mais il va de soi que toutes les bêtes présentées devront retenir les critères du standard de chaque race et variété, les conditions de santé et de propreté seront dignes d'un élevage d'animaux. De même les sujets devront avoir atteint leur maturité sexuelle. A l'exception des animaux inscrits « Jeune non sexé » ou qui ne seront pas prêts, mais conforme à leur race et variété. (Engagement de l'éleveur, le nom et l'adresse du vendeur se trouve sur le bordereau de vente).

De plus nous attirons votre attention à inscrire vos animaux par le **nom de leur race, leur variété, et la taille comme définies dans les standards Français et Européens.** (pas de couleur fantaisiste)

.Voir: le site de la fédération française des volailles (<https://ffv-volaille.fr/liste-des-varietes-homologuees/>)
Pour les volailles : [Liste des variétés de volailles reconnues en France en Janvier 2026](#) ,
Pour les canards et autres: [Liste des variétés canards, oies, dindons reconnues en France en Janvier 2026](#)

Tous les animaux pourront être vendus. Vous recevrez après inscription le relevé de l'ensemble des animaux inscrits.

Il n'y aura pas de catalogue imprimé, le catalogue sera affiché dans l'exposition. Consultable avec l'adresse des exposants sur notre site « caod.fr » après l'exposition.

Les inscriptions reçues(complètes) seront composées des :

frais d'inscriptions,

Concernant les volailles et les pigeons du **certificat de vaccinations** contre la maladie de Newcastle, **avec facture d'achat des vaccins** et **la déclaration sur l'honneur indiquant là ou la non participation éventuelle à d'autres expositions**,

Nous transmettons cette déclaration sur l'honneur à la DDPP de votre département avec la liste des animaux que vous avez prévus d'exposer à Crest, En retour la DDPP de votre Département nous autorise à accueillir vos animaux.

Elles devront être **parvenues par courrier postal avec le paiement par chèque à l'ordre du CAOD (obligatoire), avant le Mardi 15 SEPTEMBRE 2026 impérativement**, chez le Secrétaire **Roger BEAUDOUIN 155 Impasse des Fleurs 26450 Puy Saint Martin**
Tel 06 89 17 09 12. mail: adm.caod@caod.fr pour prévenir de l'envoi du courrier.

Les frais suivants seront appliqués.

Unités toutes catégories = 2 €

Couples palmipèdes et oiseaux d'ornements = 3 €

Trios (1 coq 2 poules) = 3 €

Parquet jeunes sujets non jugés = 6 € (6 bêtes maxi par box même éleveur, regrouper les bêtes à mettre ensemble, vendues individuellement au choix de l'acheteur).

Important: Les volailles et pigeons ne peuvent pas être présentés en couples et ne seront pas acceptés,

Le prix des **animaux mis en vente** devra figurer sur la feuille d'inscription, **il sera majoré de 15 % par le CAOD.**

Aucun changement de race ou variété ne sera admis à l'encagement. Les **animaux retirés de la vente** seront rachetés par l'éleveur et seront maintenus dans l'expo jusqu'au décaement autorisé.

25 Grands Prix d'Honneur seront attribués dans les catégories définies par les standards, dans la mesure ou le nombre de sujets présents dans la catégorie est représentatif.

Le comité prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne tenue de l'exposition et la nourriture des animaux mais ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols et pertes.

Un contrôle sanitaire sera effectué à la réception des animaux. Tout animal suspect sera retiré de l'exposition. Un contrôle par les services Vétérinaires du Département pourra être effectué à tout moment.

Les encagements auront lieu le jeudi 1 octobre de 13 h à 19 heures. Le décaement le dimanche 4 octobre à partir de 17h30 après passage au bureau des ventes et sous la responsabilité des éleveurs. Il ne sera fait aucune réexpédition.

A noter: le **repas du dimanche midi** pourra se prendre sur place, le menu sera annoncé avec le retour des inscriptions.

Le Président
Mr Jean Marc Dupré

Commissaire Général
Mr. Sylvain Marcel

Commissaires Généraux Adjoints
Les membres du comité

Tel 06 75 75 70 60

Feuille d'inscription pour l'Exposition du CAOD 2026 à Crest les 3 et 4 octobre

Nom : Prénom :

Adresse postale
 Adresse mail :@..... Tél :

Présentation		Race , variété et taille (Grande race : GR - Race moyenne : RM - Petite race PR - Race naine- RN) Rappel: pas de couples en volailles et pigeons. <u>Nouveau</u>	Votre Prix de vente en €	A JUGER Mettre une X en face de votre choix 1 sur 3 +/- à peu près
Parquet P Trio T Couple C Unité M ou F Jeunes Non Sexés J N S				
ex	T	Brahma blanc herminé noir	GR	100* X
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

Toutes Unités :.....x 2 €= trios, couples canards :..... x 3 € =
 Parquet de 6 jeunes ou moins non jugés x 6 € =.....€

Cette année tous les pigeons sont jugés,

Somme totale :.....€

N° DE PAGE :

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR INDIQUANT LA, OU LES, PARTICIPATIONS
ÉVENTUELLES A DES RASSEMBLEMENTS, EXPOSITIONS OU CONCOURS
D'OISEAUX OU DE VOLAILLES**

Je soussigné (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile) :

- n'avoir présenté ou fait présenter aucune de mes volailles ou aucun de mes oiseaux à un rassemblement, concours ou exposition dans les quarante jours précédents la manifestation
- avoir participé aux rassemblements, expositions ou concours suivants :

Date de la participation	Nom et lieu de l'exposition ou du concours	Nationalités présentes	Espèces

Candidats à la présentation avicole prévue à Crest 26400 les 3 et 4 octobre 2026 par le CAOD,

Le :

A retourner au CAOD avec les feuille d'inscription
avant le mardi 15 septembre.

Fait à : Le :

Signature de l'éleveur :

Les oiseaux d'origine française, ayant participé il y a moins d'un mois à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays), ne peuvent participer que si ces pays n'ont pas déclaré de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire.

(modèle)